

COMMISSION CYCLISME POUR TOUS - SERIE DEPARTEMENTALE **DESCENTE DE SERIES POUR LA SAISON 2017**

Réunion du 3 novembre 2016

Présents : MM. Marc ANSERMIN Président, Guillaume LIENARD Secrétaire, Mme Evelyne REGULIER, MM. Thierry BILLARD, Daniel TARDIVEAU, René AIZPURU membres

Représentants des départements : 75 - Christian MASOLA, 77 - Dominique MARCHENAY, 93 - Carmen HAEGEL, 94 - Jean Claude SENEGAS, 95 - Claude GANTOIS

Excusé : 78 - Jean-Michel RICHEFORT

COUREURS AUTORISES A PRENDRE UNE LICENCE D2

BOULET Bruno	EC VELIZY 78
BRAUD Christophe	JS FERTE GAUCHER
CALZI Sylvain	USM GAGNY
CHAUVELIERE Patrick	VELO TEAM 78
DAVIDOU Julien	AV THIAIS
FLAHAUT Lionel	ES PERSANAISE
LANGLOIS Didier	US CRETEIL
LEGROS Eric	A. SOISY ENGHEN LA BARRE
LEPAGNEZ Henry	EC NEUILLY PLAISANCE
LETELLIER Grégory	JS FERTE GAUCHER
MARIE Jean Michel	EC NEUILLY PLAISANCE
MARTORELL Laurent	USM GAGNY
OILLIC Erwan	AS CHELLES
PINON Cédric	COURBEVOIE SPORT CYCLISME
RENAUDIE Denis	VC SULPICIEIN
VALENTI Bruno	EC NEUILLY PLAISANCE
VERNET Philippe	US BOIS SAINT-DENIS

Coueurs classés dans les 15 premiers du classement annuel D2 et autorisés par l'article 5 de la réglementation régionale à descendre en D2 pour la saison 2017

BOUTIN Jean François	CM AUBERVILLIERS 93
LEGENTIL Serge	EC NOISEENNE

COUREURS AUTORISES A PRENDRE UNE LICENCE D3

BENKEMOUN Stéphane	EC NEUILLY PLAISANCE
BOUVIALE Laurent	AV THIAIS
CASTILLO Frédéric	VC FONTAINEBLEAU AVON

Comité d'Ile de France de la FFC

1 rue Laurent Fignon 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

COCHET Joël	COS RENAULT LARDY
COMBRISSEON Stéphane	SC GRETZ TOURNAN
DAMAGNEZ Didier	ESC MEAUX
DUPRE Stéphane	EC SARTROUVILLE
EVENOT Patrice	VCA DU BOURGET
FORRAT Guy	EC NEUILLY PLAISANCE
GIRARD Christophe	ESC MEAUX
KAROLEWICZ Willy	CSM PUTEAUX
LETOURNEUR Régis	COURBEVOIE SPORTS CYCLISME
LIGNOUX Jean Pierre	VC MUREAUX
MATHIASIN Denis	AS CORBEIL ESSONNES
PENA Bruno	CSM CLAMART
PIETROSANTE CYRILLE	GUIDON PROVINOIS
ROCHA Christian	PARISISI A.C. 95
ROUSSELIN Fabien	SAINT CYR JOUARRE CYCLISME
STUMPF Franck	ESC MEAUX
SUSSIAU Harold	GUIDON PROVINOIS
TESSON Denis	TEAM PELTRAX - CSD
THEVENIN Fabrice	JS FERTE GAUCHER
ZURCHER Mathieu	JS FERTE GAUCHER

Coueurs classés dans les 15 premiers du classement annuel D3 et autorisés par l'article 5 de la réglementation régionale à descendre en D3 pour la saison 2017

CANFIN Luc	AV THIAIS
FLEURY Marc	US MONTFERMEIL
LEJEUNE Alain	USM GAGNY
MASOLA Christian	PARIS CYCLISTE OLYMPIQUE
NOLIUS Bernard	EC NEUILLY PLAISANCE

COUREURS AUTORISES A PRENDRE UNE LICENCE D4

ALAPETITE Gilles	PEDALE COMBS LA VILLAISE
BENABDELNOUMENE Ablekrim	VC FONTAINEBLEAU AVON
BOUYSSARIE Jacques	EC VELIZY 78
BUREL Patrick	EC NEUILLY PLAISANCE
CARRE Daniel	S.V.P.
DELRIEU Benoît	LAGNY PONTCARRE CYC.
ESPOSITO Sergio	CSM PUTEAUX
GODET Patrick	LAGNY PONTCARRE CYC.
HACHOUD Guy	CC COULOMMIERS
HAMON Christophe	EC MONTGERON VIGNEUX
HAUET Jean Pierre	US EZANVILLE ECOUEN
JEANNE Michel	JS FERTE GAUCHER
LEMAIRE Frédéric	EC VERNOUILLET V.T.
MALATRAY Olivier	LAGNY PONTCARRE CYC.

Comité d'Ile de France de la FFC

1 rue Laurent Fignon 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

MARTEAU Jean Claude	ESC MEAUX
MICHAELI André	AV THIAIS
MORATILLE Thierry	AV THIAIS
PALASSE Joël	LAGNY PONTCARRE CYC.
POPESCU Costel	CSM PUTEAUX
PRETSEILLE Thierry	US METRO TRANSPORTS
ROUX Jean Paul	LAGNY PONTCARRE CYC.
SUCAUD Jean Claude	AV THIAIS
VARENGUIN Patrick	VC FONTAINEBLEAU AVON
VERNIS Franck	VC SAINT-MAMMES
VINET Thierry	EC MONTGERON VIGNEUX

Coureurs classés dans les 15 premiers du classement annuel D4 et autorisés par l'article 5 de la réglementation régionale à descendre en D4 pour la saison 2017

BARBA Robert	SC GRETZ TOURNAN
BOEUVÉ Gérard	EC MONTGERON VIGNEUX
BORROZ Jean Louis	CC COULOMMIERS
GALLOIS Jean Pierre	MELUN CYCL. ORGANISATION
GIROUX André	CM AUBERVILLIERS 93
HAMON Alain	EC NEUILLY PLAISANCE
HATON Christian	US TRILPORT PAYS DE MEAUX
LORMIER Jean Pierre	CC COULOMMIERS
MILLERO Jean Marc	US RIS ORANGIS
MONDAMERT Patrick	CC COULOMMIERS
TAIARIOL Roland	US CRETEIL

Les autres demandes de rétrogradation n'ont pu être prises en considération, compte-tenu :

- de l'âge qui ne correspondait pas à la série demandée ;
- par manque de participation ;
- d'un capital points trop élevé ;
- d'une montée de catégorie en 2016 ;
- d'un classement dans une catégorie supérieure dans les fédérations affinitaires ;
- de raison médicale, ceci n'étant pas du ressort de la commission CPT.

NOTA : tous les coureurs concernés par une descente de série en 2017 sont assujettis à l'article 16.02.010 de la réglementation fédérale soit :

"Après avoir bénéficié d'une descente de 3ème catégorie en Pass'Cyclisme D1 ou de l'un des niveaux Pass'Cyclisme au niveau inférieur, toute victoire obtenue à tout moment dans la saison implique la remontée immédiate dans le précédent niveau."

Le Président de la commission
Marc ANSERMIN